

Septembre 2020



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Fiche EvalPAT – méthodes évaluatives

CEREMA-CGDD

L'auto-évaluation environnementale des Projets Alimentaires Territoriaux.

En bref :

- Auteur : CEREMA pour le compte du Commissariat général au développement durable (CGDD) du Ministère de la transition écologique.
- Date de lancement : 2021
- Lieu : test sur 2 territoires.
- Objet : auto-évaluation environnementale et participative
- Public : collectivités

Après plus d'un an de travail, la réalisation d'entretiens exploratoires et la réunion d'un groupe de travail composé aussi bien de chercheurs et de acteurs de territoire, un document-repère est rédigé par le CEREMA à la demande du Commissariat général au développement durable (CGDD) comme présentation de la méthode d'auto-évaluation environnementale des PAT. Si celle-ci doit être testée sur des territoires pour être enrichies et finalisées, elle permet d'ores et déjà de proposer une démarche pas à pas et un certain nombre d'outils autour d'une problématique initiale : les PAT peuvent-ils contribuer à accélérer la transition environnementale du système agricole et alimentaire ?

Le contexte :

Depuis sa création en 2008, le CGDD travaille sur de nombreux thèmes du développement durable et notamment sur l'alimentation dont la thématique se renforce continuellement depuis ses dernières années. Afin de favoriser la perméabilité des liens entre alimentation et environnement, le CGDD fait appel au CEREMA pour les aider à construire une méthode auto-évaluative permettant de sensibiliser et d'outiller les porteurs de PAT dans leur démarche de reterritorialisation de l'alimentation. Dès lors, trois groupes de travail réunissant des chercheurs et des porteurs de PAT participent à cette entreprise et le document repère est finalisé en décembre 2020.

Plusieurs constats entourent la naissance de ce projet :

- 1- L'alimentation est aujourd'hui au cœur de la transition écologique et sociétale, et intéressant de plus en plus les territoires ainsi que la société civile, mobilisée par les enjeux environnementaux.
- 2- Malgré l'importance accordée à la thématique environnementale, les collectivités engagées dans les PAT ont encore du mal à afficher clairement des projets mêlant transition alimentaire et écologie.
- 3- La restauration collective et la création de circuits courts et de proximité sont des axes privilégiés des PAT qui ne sont pas toujours mis en lien avec les ambitions environnementales du territoire (foncier, planification, préservation de la biodiversité, gestion de l'eau,...).
- 4- L'entrée du champ environnemental dans les PAT se fait souvent à travers le gaspillage alimentaire et la transition agricole alors que bien d'autres champs pourraient être investis.

- 5- L'animation territoriale dédiée aux PAT est en progression mais peine encore à intégrer les structures environnementales souvent considérées comme des acteurs clivants.
- 6- L'évaluation des PAT est un sujet peu investi et encore moins en ce qui concerne les thématiques environnementales.

Plutôt que de travailler sur des indicateurs d'impact trop difficiles à définir et souvent peu accessibles, le choix est fait d'une méthode souple et ludique permettant aux porteurs de projet de s'assurer que le projet ait bien intégré bien les enjeux environnementaux : « quels sont les leviers à actionner ? » « Quels acteurs mobilisés ? » « Les actions répondent-elles à des critères environnementaux ? » sont autant de questions que la structure porteuse du PAT sera amenée à se poser.

Les objectifs :

Le choix d'une auto-évaluation participative intégrée aux instances de pilotage des PAT entend répondre à plusieurs objectifs :

- 1- Générer un débat entre acteurs et partenaires de la démarche.
- 2- Consolider la gouvernance mise en œuvre en élargissant éventuellement sa composition à d'autres acteurs.
- 3- Enrichir le projet sur le champ environnemental au regard des thématiques abordées et des angles de travail.

Dès lors, il s'agit d'une manière de faire converger les visions entre acteurs et de développer progressivement une plus grande capacité d'actions collectives moyennant le croisement des regards et la mutualisation des moyens disponibles.

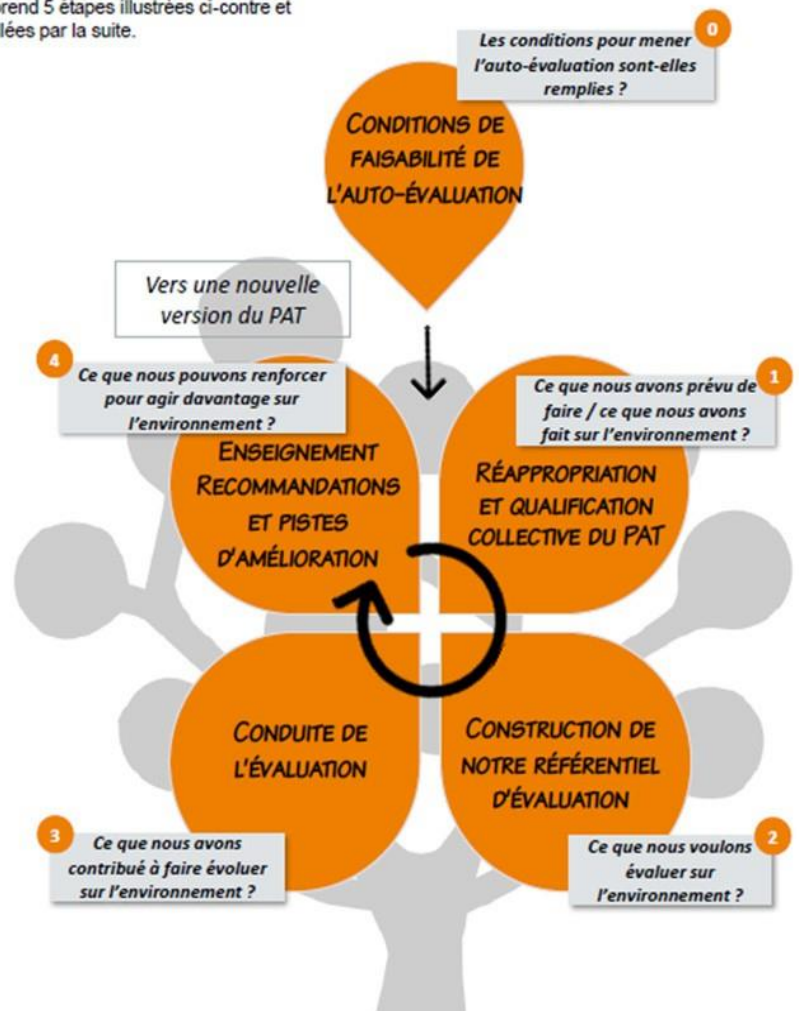
La méthode d'auto-évaluation environnementale et participative :

La méthode prend la forme d'un cheminement autour de cinq phases afin que les instances de pilotage puissent progressivement s'appropriier l'outil et l'intégrer dans le suivi des actions du PAT (voir ci-contre). Chacune des étapes comporte :

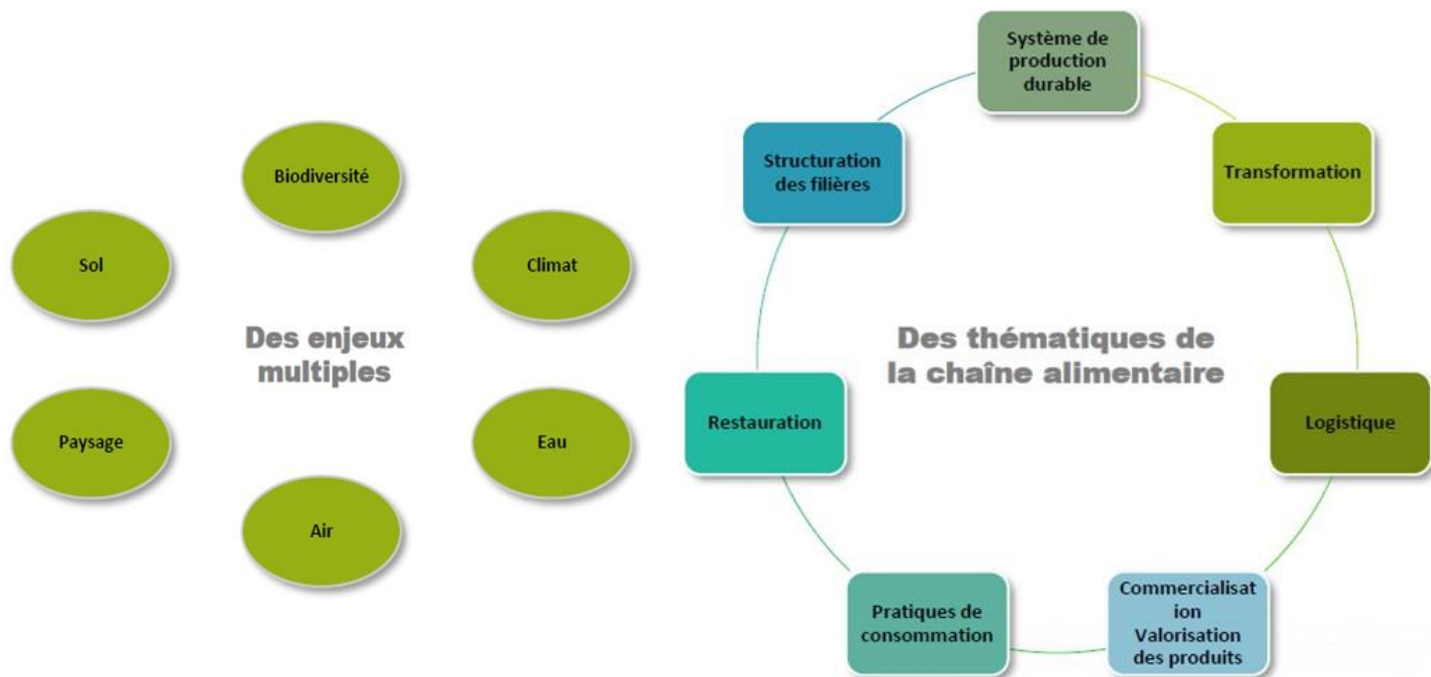
- Des objectifs
- Des questions à se poser
- Un fil conducteur pour mener l'étape
- Des outils pour cheminer
- Des propositions de restitution
- Un exemple fictif afin d'en faciliter la compréhension.

Parmi ces étapes, la définition du référentiel d'évaluation relève d'une importance particulière afin que chaque territoire puisse définir le périmètre et les modalités de son évaluations. Afin d'orienter les acteurs, le document repère prévoit 6 enjeux environnementaux, 7 thématiques de la chaîne alimentaire et 4 axes d'intervention qui devront être adaptés aux problématiques

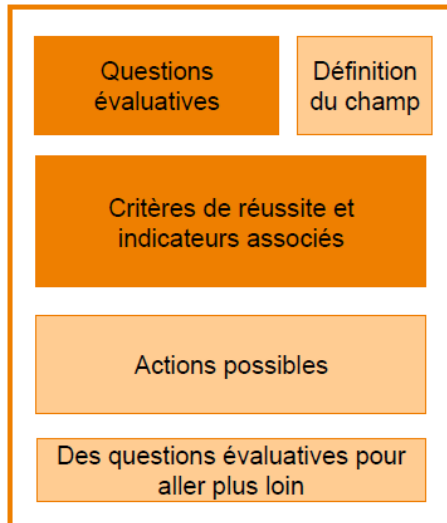
La démarche d'auto-évaluation proposée comprend 5 étapes illustrées ci-contre et détaillées par la suite.



locales et à l'articulation avec les autres politiques publiques existantes. Afin de délimiter les différents champs, une fiche est proposée pour chacune des thématiques autour de questions évaluatives à se poser, de critères de réussites et d'indicateurs associés ainsi que d'actions possibles à mettre en œuvre dans ce domaine. La démarche se veut pas à pas afin de guider la collectivité dans son auto-évaluation.



Pour chaque thématique du référentiel, une fiche est proposée et comprend les éléments suivants :



Sur la base du référentiel local retenu et des résultats de l'auto-évaluation partagés, il s'agira par la suite d'estimer collectivement les contributions environnementales du PAT pour en envisager des axes d'améliorations. Là encore, de nombreux visuels synthétiques sont proposés pour animer et favoriser l'appropriation des résultats et proposer des évolutions souhaitables.

CONTACT :

Catherine CONIL (CGDD) : catherine.conil@developpement-durable.gouv.fr / Nathalie Racineux : nathalie.racineux@cerema.fr

Télécharger le document repère : https://territoiresbio.fr/wp-content/uploads/2021/06/210621_doc_repere_Cerema.pdf



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

